AUX JOURNAUX DE LA NLLE-ORLEANS.

Nous prévenons nos confrères de la Nouvelle-Orléans que leurs feuilles ne parviennent dans le bayou que trois ou quatre jours après qu'elles ont été expédiées, tandis qu'auparavant elles arrivaient *presque* régulièrement le lendemain de leur sortie.

Tous les habitants de l'intérieur et nous, constatons chaque jour une irrégularité plus révoltante que sous l'ancien système. D'où vient le vice? Les éditeurs des journaux de la Nlle-Orléans, sont plus à même que nous d'apprendre d'où vient l'abus et de le combattre; ils y sont aussi plus intéressés. Quant à nous, nous n'avons jamais été assez jeune pour compter sur l'exactitude des postes, et nous sommes assez heureux pour être toujours amplement fournis des plus fraîches nouvelles par le *Taylor* et le *Mary-Foley*. Mais un fait bien établi, c'est qu'à la manière dont les choses marchent actuellement, les feuilles de la ville qu'on doit à l'obligeance des capitaines de bateaux, sont beaucoup plus importantes à cause de leurs dates, que toutes les feuilles françaises qu'on paye et sur lesquelles on a l'avantge et l'agrément de relire ce qu'on sait déjà depuis deux, quelquefois trois jours. "Messieurs nos confrères, *look out.*"

LOCALITE.

ASSEMBLEE.—C'est après-demain, dimanche, qu'une grande assemblée aura lieu à la Maison de Cour de la paroisse Assomption, dans le but de prendre des mesures immédiates, au sujet du secours demandé par la Pointe-Coupée, pour prévenir l'imminente crevasse que détermineront les premières eaux hautes, si l'on ne consolide la levée de la Pointe Coupée.

Nous avons exposé dans divers articles combien le danger est grand, combien il est nécessaire de ne pas rester plus longtemps dans une coupable inaction lorsqu'une crûe des eaux tant soit peu considérable, menace de ruiner complètement la partie de notre population qui est la plus pauvre.

Nous avons flétri par quelques paroles d'une légitime indignation la criminelle indifférence de plusieurs membres du Jury de Police. Si un grand malheur survient, qu'ils s'en souviennent, les malédictions et les colères de deux mille habitants de l'Assomption retomberont sur eux.

Mais quoiqu'il soit déjà bien tard, que tout le monde soit dimanche au rendez-vous, qu'une imposante démonstration assure le succès d'une souscription immédiate et soit une éternelle flétrissure pour les mandataires qui n'ont pas cru convenable de se déranger pendant quelques heures, pour assurer le salut d'une si grande partie de leur malheureux commettants.

Les membres du Jury de Police des paroisses Terrebonne et Saint-Martin, n'ont pas été aussi oublieux que les nôtres des devoirs qu'ils se sont imposés en acceptant leur mandat. Voici une résolution que nous extrayons de la *Gazette des Attakapas*, et qui a été passée par le Jury de Police de la paroisse Saint-Martin, dans sa dernière séance, résolution qui n'aura pas d'effet si la paroisse Assomption n'agit immédiatement:

Résolution relative à la Grande Levée de la Pointe Coupée.

Attendu que la Grande Levée de la Pointe-Coupée est dans une situation qui donne lieu de redouter une inondation générale; et

Considérant qu'un accident semblable entrainerait des pertes incalculables et qu'il est du devoir des jurys de police d'adopter toutes les mesures propres à prévenir un pareil désastre, lequel pourrait entrainer la ruine complète de la majorité des habitans de cette paroisse et un grand dommage pour tous.

Il est résolu; qu'une somme de DEUX MILLE PIASTRES est et demeure allouée pour la part proportionnelle de la paroisse St. Martin dans la reconstruction de la Grande-Levée de la Pointe-Coupée et que MM. Alexandre Declouet, J. Moore et Alfred Lastrape, sont désignés comme les délégués de ladite paroisse pour la représenter.

Cette résolution est suivie d'une autre qui invalide la première, dans le cas où toutes les paroisses intéressées à prévenir les désastres d'une nouvelle crevasse, paroisses auxquelles on a fait appel, n'adopteraient pas de semblables mesures.

L'Assomption serait-elle la seule qui voulut compromettre et ses propres intérêts et les intérêts de tous! Certes cela ne sera pas.

A dimanche, donc à 2 heures P. M., à la Maison de Cour de cette paroisse. Habitants, soyez-y tous!

CIRQUE.—Toute la population, malgré les contrariétés que nos planteurs ont éprouvées, malgré les dangers que les pères trop conscrits de la paroisse ne cherchent pas à prévenir, toute la population, disons-nous, se prépare à assister au spectacle qui nous est promis pour demain, par le *Great Western Circus*.

Nous ne doutons nullement des prodiges de l'annonce, et nous sommes heureux pour le nombreux concours qu'attirera la compagnie de MM. Stone & McCollum, que ses exhibitions passées soient une garantie de succès pour celle de demain. Tout le monde du reste sera assez curieux pour constater ce succès. Nous en félicitons tout le monde, même MM. Stone & McCollum.

Parmi les visiteurs et les visiteuses du cirque, un amoureux qui trouve cette paroisse trop peu longue pour ses conquêtes, nous annonce qu'on y remarquera la présence de plusieurs belles étrangères. Ne fut-ce que cette circonstance, pas un de nos lions, si galants et si justes admirateurs de ce qui est beau n'y manquera; pas une de nos gracieuses jeunes filles ne s'y éclipsera pour ne point disputer la couronne de la plus belle, à la horde adorable de voisines qui nous menacent de venir trôner parmi nos reines.

BAL.—Du reste, si nous ne sommes mal renseignés, cette visite nous vaudra un bal prochain. Le nombre des jeunes filles étant moindre dans l'Assomption que celui des garçons, il paraît qu'il s'est formé une société de ceux qui forment la différence, pour attirer autant que possible les plus jolies voisines des paroisses qui nous entourent et obtenir ainsi une chance d'échapper à un immiment célibat. Ce n'est pas bête pour de vieux garçons, c'est même fort agréable pour les jeunes.

BILLARDS.—Depuis quelque temps tout est aux améliorations dans notre paroisse. M. MARIUS D'ALBAGNAC finissait à peine de remettre à neuf sa magnifique salle que M. J. SAULNIER, de Labadieville, introduisait dans son établissement un confortable qu'on trouve rarement à la campagne. Lui aussi, il a décoré sa salle de la manière la plus coquette, il a remplacé son billard par un neuf, qui ne le cède en rien au meilleur de la ville pour la justesse et le riche travail. Si nous n'étions sur le point de signer la tempérance, nous dirions un mot de l'assortiment de liqueurs dont il a embelli sa barre, du vieux-vieux cognac qu'on y sert aux amis, du vin généreux qu'on y trouve dans tous les coins, du.... pardon, Père Randall, le tentateur nous poussait là dans une description dangereuse. *Retro, Satanas.* C'est égal, le bon vin n'est pas mauvais; le vieux cognac n'est pas commun, il est aussi rare que les bons vieux whigs.

ELECTION CONGRESSIONNELLE.

Le retour de l'élection du Représentant du troisième District Congressionnel de la Louisiane, au siège laissé vacant par la mort de l'honorable Harmanson, nous sont enfin parvenus, ils donnent une importante majorité au candidat démocrate, M. PENN.

Voici du reste, comment les voix ont été réparties entre M. PENN et son adversaire whig M. STEWART.

	PENN.	STEWART.
Pointe-Coupée,	88	15
Ouest Feliciana,	132	86
O.-Baton Rouge,	64	79
E.-Baton-Rouge,	218	77
Livingston,	123	26
TOTAL :	625	283

Ce qui donne au candidat du parti démocratique une majorité de 342 voix sur 908 votants.

☞L'honorable PIERRE SOULE a quitté la Nouvelle-Orléans le 9 de ce mois, pour se rendre à Washington et reprendre au Sénat la place qu'il a occupée avec tant de talent —Notre Sénateur a été accompagné jusqu'à la Mobile par un grand nombre de ses amis politiques.

UN MARIAGE DE RAISON : —Truman Smith, du Connecticut, le plus célèbre de tous les abolitionistes passés et présens, vient d'allumer les flambeaux de l'hymen, dans l'Alabama; il a épousé (Voyez la logique de ce philanthrope!) une jeune personne du Kentucky, Miss Dickson, qui possède une assez jolie fortune, trois cent mille piastres environ, dont les deux tiers en têtes de nègres.

[COMMUNIQUE.]

Extrait des rappports annuels des Commissaires des Patentes des Etats-Unis, pour l'année 1848, constatant la quantité de sucre produite annuellement, de 1822 à 1848 et les prix courants du marché de la Nouvelle-Orléans, de 1833 à 1848:

De 1822 à 1823,	30,000	boucauts,	Prix
" 1823 à 1824,	32,000	do.	"
" 1824 à 1825,	30,000	do.	"
" 1825 à 1826,	49,000	do.	"
" 1826 à 1827,	75,000	do.	"
" 1827 à 1828,	87,765	do.	"
" 1828 à 1829,	48,238	do.	"
" 1829 à 1830,	73,000	do.	"
" 1830 à 1831,	75,000	do.	"
" 1831 à 1832,	75,000	do.	"
" 1832 à 1833,	70,000	do.	5 à 5¼
" 1833 à 1834,	75,000	do.	6 à 7
" 1834 a 1835,	110,000	do.	5 à 7
" 1835 a 1836,	36,000	do.	10 à 11
" 1836 a 1837,	75,000	do.	6
" 1839 a 1840.	119,949	do.	3 à 4
" 1840 a 1841.	120,000	do.	5 à 5¾
" 1841 a 1842.	125,000	high tariff	3 à 4
" 1842 a 1843.	140,316	do.	3¾ 5
" 1843 a 1844.	100,346	ad. Polk	5 à 5½
" 1844 a 1845.	204,916	100,000	
		en plus : : . : :	3 à 4¾
" 1845 a 1846.	186,650	boucauts	4 à 6
" 1846 a 1847.	140,000	tf. modifié	5 à 7½
" 1847 a 1848.	240,000	100,000	
		bcts. en plus : : : :	3 à 5

D'après cette statistique, on voit que les prix du sucre ont suivi le cours naturel des chose, c'est à-dire qu'ils ont haussé ou baissé, en raison de la quantité de sucre produit. Certes s'il en eut pu être autrement, nous ne remarquerions pas cette différence de prix entre les années 1836, 39, 47 et 48. Ainsi puisque les variations qu'on est rigoureusement obligé de reconnaître dans le cours du sucre de ces diverses époques, ne proviennent que de la bonne ou de la mauvaise récolte, pourquoi persisterait-on à croire qu'un produit qui on le voit, n'a rien donné de merveilleux en faveur des sucriers et qui a été si funeste aux habitants cotonniers, soit un moyen efficace pour élever les prix du sucre.

L'industrie cotonnière tient le premier rang parmi les grandes industries des Etats-Unis. Par ses capitaux et les ramifications de son commerce, elle s'étend dans toutes les parties du monde. N'est il donc pas convenable de faciliter autant que possible l'écoulement de ces produits, et pour arriver à ce but, n'est il pas utile de dégager le commerce de toute entrave? Dans tous les pays qui sont devenus florissants, le principe du libre commerce n'a-t-il pas été, qu'on remonte aux âges qu'on voudra, la source de la plus grande prospérité? Et lorsque l'histoire doit être notre guide à tous par les salutaires conseils qu'elle donne aux peuples, lorsque l'histoire ne peut avoir aucune portée aux yeux de quelques sectaires aveugles, ces sectaires s'efforcent de baser leur politique absurde sur des donnés qui, sous les apparences d'une protection fatale, détruiraient, si cette politique triomphait, les relations commerciales qui existent entre l'Europe et les Etats-Unis, et donneraient ainsi un coup mortel à notre industrie et au développement de notre belle confédération.

Les prix du coton à deux époques que je cite ci-après prouveront cette assertion:

L'époque de la guerre de 1815 entre la Grande Bretagne et les Etats-Unis;

L'époque du *high tariff* de 1842.

A ces époques, quoiqu'il soit notoire que les cotons se vendaient en Europe à des prix assez élevés pour qu'on pût les vendre en Amérique à raison de 10 à 12 cents la livre, les planteurs n'en pouvaient obtenir sur nos marchés que 5 à 6 cents. D'après les prix-courants du Hâvre surtout, dans les années 1842. 43, 44 et 45, les cotons Louisianas étaient cotés de 96 à 98 francs le quintal, ce qui équivaut à 10 et 12 cents la livre aux Etats-Unis, déduction faite des frais d'exportation; et cependant les producteurs n'en pouvaient obtenir au-delà de 5 cents; or, n'est-il pas vrai de dire que les évènements survenus aux époques mentionnées, sont la cause immédiate de cette dépréciation? Si quelqu'un le nie, qu'il dise les vraies causes. La guerre et le *high tariff*, seront en attendant, pour tous les citoyens bien inspires, les fléaux de notre grande nation, les batons funestes mis dans la roue du développement et de l'exploitation.

Il est à remarquer qu'aussitôt la cessation des hostilités entre les Etats Unis et l'Angleterre, les cotons reprirent faveur et se vendirent à des prix avantageux pour le cultivateur jusqu'en 1842. Bientôt après une nouvelle crise se manifesta d'une manière alarmante. Les deux millions, quatre cent mille balles de coton produites annuellement, ne trouvaient plus d'acheteurs que chez les manufacturiers du Nord et seulement pour un huitième de ce produit. Le *high tariff* avait éloigné les Européens de nos marchés... Ils y venaient cependant plus tard, mais ils y venaient pour acheter à des prix infimes les cotons dont nous ne savions que faire, ils y venaient sans les produits de leurs pays que le *high tariff* avait exclus, et ils achetaient à vil prix parce que ce *high tariff* interdisait un échange aussi avantageux et peut-être plus, pour nous que pour eux.

La modification du tarif opéra une réaction prompte comme l'éclair. A peine avait-on réduit à néant cette mesure impolitique de favoritisme qu'un changement subit se fit remarquer dans nos marchés. Cela est tellement vrai qu'aujourd'hui, l'industrie cotonnière reprend son ancienne splendeur; bientôt cette industrie va convertir en vastes champs de coton, des terres soumises à la culture de la canne en dépit des latitudes et de l'ingratitude du sol.

Voilà qui est de bon augure pour nos sucriers. La quantité de sucre diminuant, le prix élevé auquel ils vendront nécessairement leurs produits, mettra fin à toutes leurs plaintes. Mais il est à craindre que ces plaintes ne se renouvellent bientôt; l'avidité multipliera par trop les bras dans nos contrées, et cette augmentation de bras peut facilement réduire ou du moins exposer, la richesse d'un pays, tout en augmentant les produits de ce pays.

Certains partisans des mesures prohibitives, disent que si le coton brut fournit à l'industrie cotonnière 98 millions de piastres lorsqu'il est vendu à 10 cents, il produirait bien davantage s'il était manufacturé aux Etats-Unis.—Cela est possible, mais comme il faut au moins un demi-siècle pour arriver à ce résultat, la perte que l'industrie et le commerce éprouveraient pendant cet intervalle, serait difficilement compensée par un gain problématique. N'est-il pas préférable de laisser à l'avenir la réalisation de ce projet sans compromettre le présent?

Et du reste, nous le répétons aujourd'hui, quel est le spectacle qu'offre un monde un grand pays manufacturier?—C'est celui d'un riche à côté de milliers de parias, d'un palais à côté de cent infâmes taudis, de quelques rares heureux à côté de millions d'infortunés. Des principes démocratiques, ou vraiment républicains, n'importe le mot, des principes qui veulent assurer le bien-être d'un peuple, ne sauraient supporter la perspective d'un semblable destin. Là où n'est pas pour les citoyens la plus grande somme de bonheur possible, là n'est pas la démocratie. A. L.

ASSEMBLEE DEMOCRATIQUE
A
Donaldsonville.

Nous avons reçu le Compte-rendu de ce Meeting assez tard pour être devancés par le *Courrier de la Louisiane*, cependant nous le publions dans sa forme originale et officielle, pour prouver au parti démocratique de l'Ascension que ses moindres désirs seront toujours pour nous, des ordres auxquels nous obéirons de bon cœur.

Le retard de ce communiqué provient d'un oubli que nous oublions d'autant plus volontiers que la personne qui l'a commis, a mille fois prouvé au *Pionnier* qu'elle n'est nullement oublieuse de nos intérêts, de notre succès.

Nos lecteurs verront dans ce Compte-rendu un démenti formel donné aux braillards qui ont proclamé que la devise : *Union avant tout*, exprimait les vœux de cette assemblée. Ils y verront de la part des démocrates de l'Ascension la protestation d'amour pour l'UNION, que tous les démocrates font et sentent sincèrement, mais ils y verront *avant tout* une expression de reconnaissance pour les défenseurs de nos institutions, pour les champions de la Louisiane et du Sud, en un mot pour les vrais Louisianais qui ont combattu, en tout ou en partie, les mesures compromettantes que les braillards baptisent du titre de compromis, sans penser qu'elles méritent ce nom.

DEMOCRATIC MEETING
AT
DONALDSONVILLE.

Pursuant to previous notice, a meeting of the Democrats of Ascension was held at the Court House in Donaldsonville, on Sunday, the 1st day of December inst., for the purpose of expressing their opinion in reference to the course of the Honorable Pierre Soulé, in the Congress of the United States, during the late session thereof.

On motion of Mr. A. M. Templet, Hon. Trasimon Landry was appointed President, and Messrs Victor Cherbonnier, Manuel Rodiguez, Albert Duffel, W. C. S. Ventriss and J. M. Brooks, were nominated Vice-Presidents.

On motion, Messrs James S. Neilson and John F. Ayraud, were requested to act as Secretaries.

The meeting being organised, the President in a brief, but enthusiastic address, explained its object, and at the conclusion of his remarks, on motion of Mr. Victor Pujos, appointed a committee of nine, for the purpose of drafting resolutions expressing the sentiments of the meeting.

The following gentlemen: Victor Pujos, Jacques E. Besson, Eugène Martin, Joseph Besson, Adelard Dicharry, Henri Bruyère, Sévérin Carrière, A. W. Warren and Pierre Oscar Ayraud were appointed on said committee, who after a short absence, reported the following resolutions, which were unanimously adopted by the meeting:

Resolved, that we owe our Senator, the Hon. Pierre Soulé, a priceless gratitude for the noble stand he took in the Senate of the United States, in defence of the vested rights of the Southern States, under the Constitution. That, in his patriotic attitude, our Senator has truly and faithfully represented the best interests of Louisiana, has clearly demonstrated the basis upon which the Union was cemented, and has in vivid lights, portrayed, in the records of the nation, his undivided love and devotion, both to his adoptive State and Country

Resolved, that we believe in the Divine dictum: "Judge the tree by its fruits," and so believing, we heartily congratulate our other Senator, the Hon. General Downs and our Honorable Representatives, Morse, La Sère and the late Gen. Harmanson, as occupying with M. Soulé the same platform, by casting their votes against the California, the District Slave Trade and the Texas Boundary Bills, and by voting together in favor of the Utah, the New Mexico and the Fugitive Slave Bills.

Resolved, that we have witnessed with unspeakable grief and mortification, the course which some of our brother Democrats have, in an evil hour, thought proper to pursue in relation to our much esteemed Senator, Pierre Soulé, as tending to create an issue, which can never exist in Louisiana, for her sons are indissolubly linked together to uphold the Union, and will stand by it, until, God forbid, the things that passed and called forth the immortal Declaration of 1776, shall be re-enacted, when Louisiana, as one man, shall fall back in self defence.

Resolved, that the immediate and direct tendency and effect of the course pursued against Mr Soulé, is to engender bad feelings and animosity in the ranks of Democracy, to the unconcealed joy and exultation of the whigs of Louisiana, and that, it now becomes the duty, of all good Democrats, to appease the impending calamity, by good counsels, moderation and a proper spirit of conciliation, and thus achieve a lasting victory, over the machination of the whiggery of Assumption, Ascension, Iberville and New Orleans, as evidenced by their late meetings and proceedings.

Resolved, that a committee of three be appointed, whose duty it shall be to transmit a copy of the foregoing resolutions to our Senators in Congress, the Honorable Pierre Soulé and Genl. Downs as also to our Representation the Hon. Morse and La Sère. On this Committe the President appointed Messrs A. M. Templet, Albert Duffel and A. W. Warren.

Resolved, that a copy of the proceedings of this meeting be sent to the *Pionnier of Assumption*, for publication, and that all the other democratic papers in the State, be requested to publish the same.

One motion, three cheers were given in favor of the Union, and the meeting then adjourned.

Signed TRASIMON LANDRY, President.
JAMES J. NEILSON.
JOHN F. AYRAUD. Secretaires.

VENEZUELA.

Nous recevons par la voie du Nord des avis du Venezuela jusqu'au 21 octobre. Le résultat de l'élection présidentielle n'avait pas encore été constaté officiellement. Aux dernières dates, le général Jose Gregorio Monagas, frère du président actuel, avait obtenu les deux tiers du vote des collégs électoraux moins sept voix, mais comme les bulletins d'une ou deux provinces favorables à Monagas n'avaient pas encore été reçus, l'élection de ce dernier était considérée comme certaine.

Nous apprenons avec une exrême satisfaction que l'entente la plus cordiale règne entre le gouvernement vénézuelien et le chargé d'affaires des Etats-Unis. Ce dernier a eu plusieurs entrevues avec le Président. On sait que le traité de commerce entre les Etats-Unis et le Vénézuéla, traité d'une grande importance et dont les stipulations nous sont extrêmement favorables, doit expirer le 4 janvier prochain Nous croyons comprendre qu'on s'occupe à Washington de le faire renouveler et que notre chargé d'affaires a reçu des ordres à cet effet

HAVANE.

Le vapeur *Isabel*, arrivé ces jours derniers à Charleston, a apporté dans cette ville des nouvelles de la Havane jusqu'au 22 novembre.

Le steamer *Caledonia*, appartenant autrefois à la ligne Cunard, et acheté récemment par une compagnie espagole, pour desservir la ligne entre Cadiz et la Havane, a quitté ce dernier port le 21 novembre, ayant à bord le comte d'Alcoy et sa suite. On sait que ce dernier a été rappelé à Madrid et qu'un successeur lui a été donné par le gouvernement espagnol. Le nouveau capitaine général, nous l'avons déjà dit, est Don JOSE GUTIERREZ DE LA CONCHA. Il a pris possession du gouvernement de la colonie, le 20 novembre, jour de naissance de la reine, et a assisté le soir à la représentation d'Ernani, au théâtre de Tacon. L'accueil que lui a fait la population a été des plus chaleureux.

Les habitants de la Havane s'étaient portés en foule sur le *muelle* pour assister au départ du comte d'Alcoy. Celui-ci s'est rendu à bord du *Caledonia*, qui était à l'ancre au milieu de la rade sur une magnifique barge montée par douze rameurs et pavoisée aux couleurs nationales. Deux bateaux à vapeur l'ont en outre escorté jusqu'à la sortie du port en tirant des salves d'artillerie,

DEPECHES TELEGRAPHIQUES.

NOUVELLES D'EUROPE PLUS RECENTES.

ARRIVEE DU STEAMER *ASIA*.

Washington, 9 décembre.

FRANCE.—La plus grande tranquillité règne en France; on affirme que les Henriquinquistes, les Orléanistes et les Bonapartistes ont conclu une alliance offensive et défensive, afin d'obtenir une grande majorité dans l'Assemble Nationale, et de pousser à la prorogation des pouvoirs du Président.

ALLEMAGNE.—Le discours du roi de Prusse, relativement à la guerre actuelle, a produit une sensation profonde sur les troupes dont l'enthousiasme est à son comble. Le cabinet hanôvrien a livré passage, sur les terres du Hanôvre à l'armée fédérale.

ANGLETERRE.—Les anti-papistes ont fait une démonstration, qui n'est pas toute pacifique, à Westminster; le lord maire de Londres a du intervenir.

SECONDE DEPECHE.

Baltimore, 10 décembre.

PRUSSE.—Le roi de Prusse a prononcé un nouveau discours à Berlin, à l'ouverture du Parlement.—La séance a été orageuse.

JENNY LIND.—La célèbre cantatrice suédoise a donné son premier concert à Baltimore, le 8 de ce mois; la foule était immense, on a vendu des billets jusqu'à $100.

LE CHOLERA A LA JAMAIQUE.—L'*Empire City*, en apportant des lettres de la Jamaïque du 30 novembre, nous apprend que le choléra faisait à cette époque de grands ravages dans l'île. A Kingston et à Port-Royal, on a constaté 5,000 décès en quinze jours.

LE SENATEUR DE LA VIRGINIE.—L'hon. J. N. Mason vient d'être élu sénateur de la Virginie, au Congrès des Etats Unis.

ELECTION A BOSTON. — Un des gros bonnets du commerce de Boston, a été élu maire de cette ville, à une majorité de deux mille voix.—O puissance de l'argent!

CONGRES.—Dans la séance du 9 courant, le Sénat a pris en considération le bill de M. Benton, bill par lequel il est alloué une somme de——à l'Etat du Missouri, pour certaines améliorations intérieures dont l'urgence est notoire.

INCENDIE.—Quatre mille balles de coton ont été réduites en cendres le 9 décembre à huit heures du matin, à Baltimore; le feu a pris dans une distillerie et de là s'est communiqué aux vastes magasins de la Presse à coton. La perte est de $200,000.

TEXAS.

Par l'arrivée du steamer *Palmetto*, nous recevons des journaux du Texas jusqu'au 29 novembre. Ils nous annoncent,—et c'est la nouvelle la plus importante qu'ils renferment—que la Législature, convoquée extraordinairement le 18, s'est prononcée sur le bill des frontières.

Le 29, un comité des deux Chambres soumit un projet de loi dont les considérants reproduisent les termes de l'acte du Congrès relatif à la délimitation des frontières texiennes, et dont les articles au nombre de deux, déclarent que ledit acte est accepté par l'Etat du Texas.

Plusieurs amendemens furent proposés, mais le Sénat les repoussa et vota le bill le lendemain, avec de très légères modifications, à l'unanimité, moins une voix. Porté immédiatement à la Chambre, le projet de loi fut voté sans rencontrer presque d'opposition.

Le même jour, les deux Chambres procédèrent sans opposition à la seconde lecture d'une résolution conjointe portant que des agens seraient nommés pour vendre les bons que le gouvernement des Etats-Unis doit livrer au Texas.

Le message que le Gouverneur a adressé à la Législature n'est pas très long. Il annonce à l'Assemblé que le bill des frontières a été ratifié par le peuple et recommande de fixer une bonne fois le chiffre de la dette publique pour le paiement de laquelle les revenus de la Douane avaient été offerts en garantie par l'ancienne République, afii que les Etats-Unis puissent payer les cinq millions qu'ils gardent par devers eux par mesure de sûreté, aux termes mêmes de la loi.

Arnold Henckel, ancien shérif du comté de Comal, s'est suicidé le 16 mois dernier à New Braunfels.

—Parmi les objets qui figureront à l'exposition industrielle de Londres, en 1851, se trouvera une guirlande de fleurs artificielles qui n'aura pas moins de 1851 pieds de circonférence, et qui contiendra 1851 variétés de fleurs et de fruits. Cette guirlande monstrueuse se composera des produits de tous les fabricans de fleurs de la métropole anglaise et de toutes les villes de province. Elle sera dédiée au prince Albert, à la duchesse de Sutherland, au comte de Carlisle, aux commissaires royaux de l'exposition, enfin à tous les souscripteurs dont les fonds ont contribué à la réalisation de ce projet. Cette guirlande sera appelée: *Guirlande du grand jubilé de* 1851. Elle sera renfermée dans une caisse de verre, sur les côtés de laquelle se trouveront des inscriptions destinées à commémorer la solennité de l'exposition universelle.